



**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
AUDIT OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  
ET STRATEGIE TOURISTIQUE**

**CAHIER DES CHARGES**

**REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Monsieur le Président de la Communauté de communes Cœur de nacre**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**Jeudi 5 novembre 2020 à 12h00**

## **CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 1 – MAITRISE D'OUVRAGE**

Communauté de communes « CŒUR DE NACRE »  
7 Rue de l'Eglise  
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE  
Tél : 02 31 97 43 32  
contact@coeurdenacre.fr

### **ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de conduire un audit de l'activité de l'office de tourisme intercommunal *Terres de Nacre* et d'accompagner la collectivité dans l'élaboration de sa stratégie touristique.

### **ARTICLE 3 – COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS**

Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de OUISTREHAM (Département 14).

## **CHAPITRE 2 – CLAUSES TECHNIQUES**

### **ARTICLE 2.1 – LE CONTEXTE**

#### **Une compétence communautaire**

Cœur de Nacre, Communauté de communes de près de 24 000 habitants permanents, regroupant 12 communes, se situe à près de 10 km au nord de Caen sur la côte de Nacre et présente de nombreux atouts qui en font une destination accessible et familiale en toutes saisons, dotée de richesses naturelles et patrimoniales, d'équipements et de services, tant sur sa façade littorale que dans les terres.

Les Communes membres de Cœur de Nacre ont choisi de renforcer la compétence d'accueil, d'information et de promotion touristique à l'échelle communautaire au terme d'une modification des statuts en 2013.

L'ambition formulée est de dynamiser l'attractivité de Cœur de Nacre, tout en améliorant la qualité d'accueil du public. La mise en valeur des atouts touristiques est également un enjeu de développement économique majeur.

La collectivité a décidé de déléguer cette mission de service public à une association capable de fédérer tous les acteurs du tourisme, conformément aux dispositions du code du tourisme et notamment l'article L 134-5.

L'office de tourisme intercommunal *Terres de Nacre* (OTI) a ainsi été créé le 14 janvier 2014 sous forme associative.

En application du schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de communes Cœur de Nacre a étendu son périmètre aux Communes de Courseulles-sur-mer et Reviers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son territoire regroupe désormais les Communes suivantes :

- Anisy
- Basly
- Bernières-sur-mer
- Colomby-Anguerny
- Courseulles-sur-mer
- Cresserons
- Douvres-la-Délivrande
- Langrune-sur-mer
- Luc-sur-mer
- Plumetot
- Reviers
- Saint-Aubin-sur-mer

### **Missions confiées à l'office de tourisme Terres de Nacre**

Une convention d'objectifs et de moyens définit les missions et le cadre d'intervention de l'association *Terres de Nacre*, labellisée office de tourisme intercommunal (OTI).

L'OTI doit ainsi, pour le compte de Cœur de Nacre,

- Assurer les missions d'accueil et d'information des visiteurs en collaboration avec les organismes touristiques locaux, départementaux et régionaux,
- Assurer la promotion du territoire communautaire et coordonner les actions de promotion touristique en liaison avec les communes, les structures professionnelles et associatives du tourisme,
- Assurer la cohérence de la promotion des partenaires du développement touristique local,
- Assurer la promotion des animations et manifestations artistiques, culturelles ou sportives inscrites dans le cadre d'un partenariat avec les communes ou les associations locales
- Participer, en collaboration avec les élus et les acteurs du tourisme, à la mise en œuvre des schémas de développement touristique départementaux et régionaux, afin de structurer et qualifier l'offre touristique.
- Participer, en collaboration avec les élus et les acteurs du développement économique, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire de Cœur de Nacre.
- Conserver et renouveler le classement en catégorie 1 et la Marque Qualité Tourisme

Une première convention d'objectifs et de moyens a été signée pour la période 2015-2017. La convention en vigueur actuellement est établie pour la période 2018-2020.

L'association *Terres de Nacre* dispose aujourd'hui d'un budget annuel de près de 800 000 € et emploie 14 agents permanents.

## **Enjeux de la nouvelle mandature 2020-2026**

La compétence d'accueil et de promotion touristique revêt un enjeu stratégique majeur pour la collectivité.

La collectivité souhaite aujourd'hui maîtriser davantage les orientations stratégiques en matière touristique ainsi que l'évolution des ressources financières, tout en associant les professionnels du secteur.

Cœur de Nacre s'interroge sur le mode de gestion le plus adapté et efficace pour atteindre ses objectifs dans un cadre juridique sécurisé.

## **ARTICLE 2.2 – LE CONTENU DE LA MISSION**

Le bureau d'études devra réaliser les prestations suivantes :

- Analyse du fonctionnement actuel de l'office de tourisme intercommunal (OTI) et notamment :
  - o La gouvernance
  - o Les ressources humaines
  - o Le budget : engagement des dépenses et besoins de financement
  - o La stratégie touristique définie et une étude de la marque « Côte de Nacre »
  - o L'atteinte des objectifs définis dans la convention d'objectifs et de moyens
  - o Le respect du cadre juridique et financier applicable à l'OTI
- Synthèse faisant apparaître les forces et limites de l'organisation actuelle de l'office de tourisme
- Recommandations détaillées pour optimiser le fonctionnement actuel et remédier à d'éventuels dysfonctionnements.
- Analyse sur la gestion de la compétence tourisme alternative au modèle associatif, adaptée au contexte local et au fonctionnement de Cœur de nacre
- Analyse de la nouvelle stratégie touristique et événementielle à mettre en œuvre en lien avec les territoires voisins.
- Identifier les moyens et stratégies de communication les plus efficaces.

Cette mission doit inclure la remise des documents en format dématérialisé et papier (1 exemplaire) ainsi que la présentation des travaux devant les instances communautaires (2 réunions minimum).

## **ARTICLE 2.3 – ORGANISATION ET SUIVI DE LA MISSION**

Au sein de la Communauté de Communes Cœur de nacre, le suivi de la mission sera assuré par :

Elu référent : Philippe CHANU, Vice-Président en charge du tourisme et maire de Luc-sur-mer en lien avec Thierry LEFORT, Président de Cœur de Nacre et maire de Douvres-la-Déivrande

Agent référent : Emmanuel SOUCASSE, Directeur général des services de Cœur de Nacre

Comité de pilotage : la commission tourisme au sein de Cœur de Nacre composée des élus communautaires et municipaux sera l'instance de concertation et de suivi de la mission du bureau d'études.

Le candidat retenu aura accès à l'ensemble des documents de l'office de tourisme intercommunal et de la collectivité nécessaires au bon déroulement de sa mission.

## **ARTICLE 2.4 – DUREE PREVISIONNELLE DE LA MISSION**

La durée prévisionnelle de la mission est fixée à **quatre mois**.

# **CHAPITRE 3 – CLAUSES ADMINISTRATIVES**

## **ARTICLE 3.1 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

- Le présent cahier des charges
- Le dossier remis par le titulaire
- Le CCAG en vigueur applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI)

## **ARTICLE 3.2 – PRIX**

Le présent marché est passé à prix ferme et définitif.

## **ARTICLE 3.3 – ASSURANCES**

Dans un délai de huit jours à compter de la demande du maître d'ouvrage ou de son représentant, et avant notification du présent marché, le titulaire doit justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

## **ARTICLE 3.4 – PROCEDURE APPLICABLE**

La présente consultation relève d'une procédure adaptée passée en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique.

## **ARTICLE 3.5 – CONTENU DE L'OFFRE**

L'offre du candidat devra impérativement contenir :

- Une note méthodologique dûment complétée, datée et signée par le candidat, expliquant et justifiant des dispositions que prendra le candidat pour assurer la parfaite exécution du marché auquel il fait acte de candidature et les moyens humains et matériels qu'il utilisera ;
- Une offre de prix détaillée datée et signée par le candidat ;

### **ARTICLE 3.6 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est le **5 novembre 2020 à 12H00**.

Les offres devront exclusivement être établies sous un format électronique et transmises via le profil d'acheteur de la collectivité : <http://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>

### **ARTICLE 3.7 – SELECTION DES OFFRES**

La commission d'appel d'offre (CAO) de la Communauté de communes Cœur de Nacre se réunira à la suite de la réception des offres.

La CAO procédera à l'examen des candidatures en analysant attentivement les critères suivants :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - <b><u>La valeur technique</u></b> :  | <b>60 points</b> |
| <i>Dont - qualité de la note méthodologique, précisant notamment les compétences techniques, financières et juridiques :</i> | <i>40 points</i> |
| <i>- les références et les moyens humains et matériels :</i>   | <i>20 points</i> |
| - <b><u>Le prix</u></b> :  | <b>40 points</b> |

La CAO propose au pouvoir adjudicateur de sélectionner l'offre la mieux-disante.

### **ARTICLE 3.8 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des offres peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur Emmanuel SOUCASSE  
Directeur général des services  
Communauté de Communes Cœur de Nacre  
7 rue de l'Eglise 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE  
Tél : 06.32.23.95.62  
[dgs@coeurdenacre.fr](mailto:dgs@coeurdenacre.fr)